

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et limitrophes.....	3 mois, 22.00;	6 mois, 40.00;	1 an, 76.00
Autre département.....	23.00;	43.00;	80.00
Belgique.....	23.00;	43.00;	80.00
Union Postale: Tarif A.....	23.00;	43.00;	80.00
Union Postale: Tarif B.....	23.00;	43.00;	80.00

ANNONCES
REDACTION

ROUBAIX.....	63 et 71, Grande-Rue. Tél. 54, 55 et 19.04. Int. 6.
TOURCOING.....	28, rue Carpeau. Tél. 37.
LILLE.....	8, rue Valenciennes. Tél. 67.07.
PARIS.....	13, boulevard des Italiens. Tél. Louvre 09.49.
MOUBAIX.....	108, rue de la Station. Tél. 5.44.

AMEUBLEMENTS
DÉCORATION
MERCIER
179, Rue Nationale
LILLE
LUSTRIER
PAPIERS PEINTS

Pour vos Rhumes
vous avez de suite calés
par l'emploi du
SIROP BERTON
réservé
aux grandes personnes
Le flacon: 9 fr. 00
(impôt compris)
Pharm. du Progrès
163, GRANDE-RUE, 163
ROUBAIX

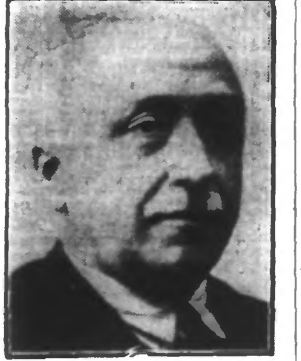
BILLET PARISIEN

Graves déclarations du Chancelier Brüning

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL.)

PARIS, 10 DÉCEMBRE (Minuit).
Parlant devant les représentants de la presse étrangère, le Chancelier Brüning a renouvelé aujourd'hui les déclarations qu'il avait faites mardi. Il a de nouveau affirmé que le Gouvernement du Reich défendrait la constitution de Weimar contre les fractions qui la menacent. Il a expliqué le succès d'Hitler par le goût prononcé du peuple allemand pour les solutions extrêmes. Pour empêcher le peuple allemand de se jeter dans les bras des démocrates du pansermanisme, que faut-il donc faire? C'est bien simple: il faut franchir l'Allemagne de ses obligations financières.
Le Chancelier Brüning n'a pas mâché ses mots. S'adressant à des journalistes étrangers, ses paroles ont un poids tout particulier. Aussi, convenait-il de retenir comme un acte de censure ce qu'il a dit au sujet des réparations. Il a déclaré en propres termes que son pays ne reprendra jamais les paiements prévus par le plan Young. Il a défendu cette thèse que l'Allemagne ne peut être qu'une créditrice étrangère. Sans ces crédits, il lui faudrait développer tellement ses exportations qu'elle aggraverait très vite le malaise économique dont souffrent ses voisins.
Nous voilà donc prévenus. Le Chancelier Brüning, qui représente le moralisme, côté du Rhin, les partisans de l'exécution des traités, nous invite à ne plus compter sur les réparations. Quand l'Allemagne se livrait à des dépenses somptueuses et à des gaspillages que le Chancelier Brüning a reconnus lui-même, nous avions évidemment lieu à dire. Maintenant, nous nous sommes plus qu'à supporter sans nous plaindre les conséquences de cette politique de faillite pratique allégrement par les gouvernements successifs du Reich.
Il est évident que nous aurons notre mot à placer lorsque le Gouvernement demandera officiellement ce règlement définitif des réparations, dont a parlé aujourd'hui le Chancelier Brüning. Notre attitude dépendra de ce moment, pour une large part, des dispositions des Etats-Unis. Justement, le Président Hoover a lancé aujourd'hui un message au Congrès pour lui demander de ratifier le moratoire d'un an de toutes les dettes inter-gouvernementales. L'ont-ils maintenant une distinction entre les dettes de guerre et les réparations, il propose la constitution d'une commission chargée d'étudier un allégement provisoire pour les débiteurs des Etats-Unis. Nous attendrons que ces promesses deviennent des réalités pour nous laisser dépancher, une fois de plus, au profit de l'Allemagne.

M. Alcalá Zamora est élu président de la République espagnole



(Wide World photos.)
M. ALCALÁ ZAMORA

Madrid, 10 décembre. — M. Alcalá Zamora qui obtient 302 voix sur 410 votants, est élu président de la République. Viennent ensuite: M. M. Bestillo, 3 voix; Cossio, 2 voix; Pi y Suñer, 7 voix; Unzueta, 1 voix; Gordeá, 1 voix. Bulletins blancs: 34.

Au Conseil des Ministres

Paris, 10 décembre. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Paul Doumer, en présence de ses collègues de la situation extérieure.
M. Louis Rollin a mis le Conseil au courant des négociations commerciales en cours.
M. Paul Reynaud a continué son exposé sur son récent voyage en Indochine et en Extrême-Orient.
Le Conseil a ensuite procédé à l'examen des affaires courantes.

Quarante mille étudiants en grève à Shanghai

On mande de Shanghai que les étudiants ont proclamé la loi martiale, en raison des actes de violence commis par les étudiants.
Quarante mille d'entre eux sont en grève.
Ils ont attaqué les bureaux de la municipalité chinoise attachés à la commission française.

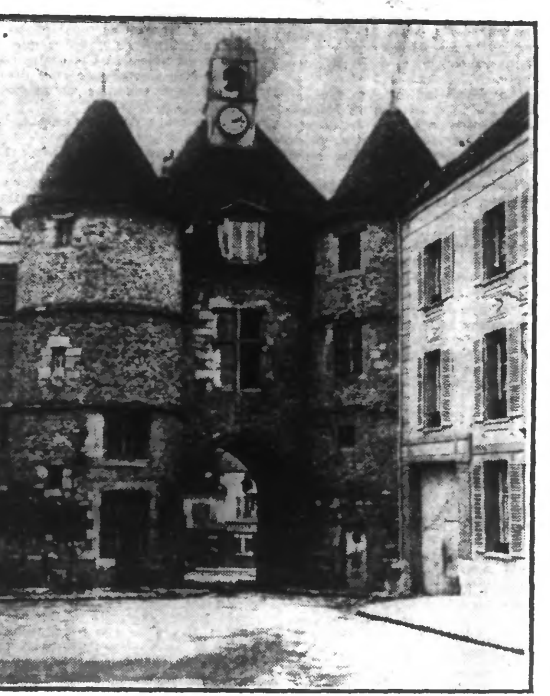
LETTRE DE BRUXELLES

A l'assaut de la patrie

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTISAN.)

BRUXELLES, 10 DÉCEMBRE 1931.
Triste séance, à la Chambre, hier après-midi. Il y est toujours en débat un projet de loi tendant à modifier la loi sur le service militaire pour permettre au Gouvernement de révoquer le service militaire pour objections de conscience. Il y est toujours en débat, également, un projet de loi tendant à modifier la loi sur le service militaire pour permettre au Gouvernement de révoquer le service militaire pour objections de conscience.
Le groupe catholique, par l'organe de MM. Poullet, Feuillien et Ribbens, le premier et le troisième leaders de la Droite flamande, le groupe libéral, par l'organe de son président, M. Devée, tient franchement leur devoir. Comme un seul homme et sans réserve, ils se rangent autour du Gouvernement. M. Renkin, premier ministre, ayant refusé, d'une voix qui tremblait d'émotion, d'accepter le projet de loi, véritable attentat à la patrie.
Les partisans de ce projet constituaient une majorité peu brillante. D'abord, les flamands, le groupe libéral, par l'organe de son président, M. Devée, tient franchement leur devoir. Comme un seul homme et sans réserve, ils se rangent autour du Gouvernement. M. Renkin, premier ministre, ayant refusé, d'une voix qui tremblait d'émotion, d'accepter le projet de loi, véritable attentat à la patrie.
Les partisans de ce projet constituaient une majorité peu brillante. D'abord, les flamands, le groupe libéral, par l'organe de son président, M. Devée, tient franchement leur devoir. Comme un seul homme et sans réserve, ils se rangent autour du Gouvernement. M. Renkin, premier ministre, ayant refusé, d'une voix qui tremblait d'émotion, d'accepter le projet de loi, véritable attentat à la patrie.

Un Palais de Justice original



UNE VUE EXTÉRIEURE DU VIEUX CHATEAU (Wide World photos.)
Un ancien château du XVI^e siècle, situé à Tournai-en-Brie (Seine-et-Marne), qui vient d'être transformé en Palais de Justice.

La limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère en France

Paris, 10 décembre. — Le rapport de M. Louis Dumat, fait au nom de la Commission du travail, sur la limitation de l'emploi de la main-d'œuvre étrangère et la protection de la main-d'œuvre française, a été distribué, cet après-midi. M. Dumat examine dans ce rapport des propositions de loi soumises à son approbation. Il préconise l'adoption d'un texte unique, s'inspirant des divers éléments qui lui a paru intéressant de conserver.
Aux termes de cette proposition de loi, les cahiers des charges des marchés de travaux publics ou de fournitures passés au nom de l'Etat, des Départements, des communes et des établissements publics, par adjudication ou de gré à gré, ainsi que les cahiers des charges de contrats de concessions ou d'affermage passés par des mêmes collectivités devront déterminer la proportion des travailleurs étrangers qui pourront être employés dans les travaux, fournitures ou services qu'ils feront exécuter en régie.
En ce qui concerne les entreprises privées, industrielles ou commerciales, non visées par l'article précédent, des décrets pourront fixer la proportion des travailleurs étrangers qui pourront être employés.
Elle sera fixée par profession, par industrie, par commerce ou par catégorie professionnelle, pour l'ensemble ou pour une partie de la région. Les décrets pourront, en outre, établir des délais dans lesquels cette proportion sera ramenée, en une ou plusieurs étapes, aux limitations fixées.
Tout étranger désirant entrer en France, pour y être employé comme travailleur, devra être muni d'une autorisation ministérielle spéciale accordée après consultation des services publics de placement.
Tout étranger déjà entré en France ne pourra y être employé que s'il est pourvu de cette même autorisation.
Un décret déterminera les conditions d'application de la présente loi, aux ouvriers dits « frontaliers », résidant à l'étranger et travaillant à l'intérieur du territoire français, s'ils possèdent la nationalité du pays où ils résident. Les dispositions de la présente loi s'appliquent aux travailleurs à domicile, employés par les entreprises privées, et ceux qui ont été occupés par une proportion de travailleurs étrangers supérieure à la limite fixée sera possible d'une amende de 5 à 15 fr. par jour, par travailleur irrégulièrement occupé.

Le repérage nocturne des avions

Le major britannique Jack Savage, le premier aviateur qui ait commencé à inscrire des réclames par fumées dans le ciel avec un avion, vient de trouver, après des années de recherches, un projecteur de 3 milliards de bougies.
Cette découverte serait appelée à changer totalement les procédés de défense anti-aérienne.
Essayé en présence de spécialistes du ministère de la guerre, ce projecteur montre à dessin sur le ciel un grand rectangle quadrillé divisé en seize petits carrés.
Ce quadrillé a pour objet de rendre l'appareil visible quand il passe de l'obscurité sur les lignes du rectangle. Dès qu'un avion a traversé deux lignes du dessin, on peut dire avec précision sa vitesse, sa hauteur et sa direction.
L'expérience a été tentée avec succès jusqu'à une altitude de 5.000 mètres. On pense qu'elle sera encore concluante à 8.000 mètres.

M. MAGINOT REMET LA MÉDAILLE MILITAIRE AU PRINCE LOUIS DE MONACO

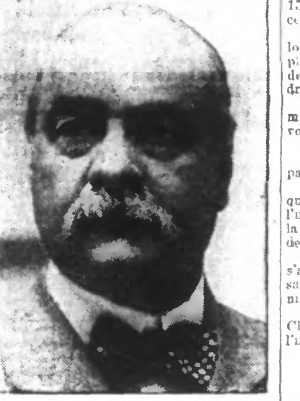
Paris, 10 décembre. — Au cours d'une prise d'armes qui a eu lieu, cet après-midi, dans la cour d'honneur des Invalides, M. Maginot, ministre de la Guerre, a remis la Médaille militaire au prince Louis de Monaco, général de l'armée française, ancien colonel de l'état-major de la 1^{re} armée. Les honneurs militaires ont été rendus par un bataillon du 24^e régiment d'infanterie avec drapeau et musique.

Sauvera-t-on l'hydravion postal Alger-Marseille perdu en mer?

Marseille, 10 décembre. — C'est hier, à 19 h. 30, que l'hydravion postal de service Alger-Marseille a dû décoller par suite d'une fuite d'huile à 90 milles au large d'Alger, par mer assez forte. Le personnel du bord, qui comprend un pilote, l'aviateur Champsaur, et un radiotélégraphiste, a fait connaître que, en raison du mauvais temps, il procédait à des entoilages de l'appareil.
Le cuirassé Lorraine, qui se trouvait dans les parages des Baléares, participait aux recherches, ainsi qu'un bateau anglais.
Ce matin, un autre hydravion a quitté Alger pour tenter de repérer la position de l'hydravion accidenté.
Des patrouilleurs ont fait savoir ce matin qu'ils n'avaient pas trouvé sa trace dans la zone où l'on pensait que l'amersissage s'était effectué.
Le dernier radiogramme de l'hydravion postal Alger-Marseille a été reçu hier, à 11 h. 25. Depuis, aucun message n'a été capté. La mer est toujours forte, le vent souffle du Nord.
C'est le radiotélégraphiste Bourguignon qui était à bord avec le pilote Champsaur.
Les recherches continuent activement.

Deux Américains obtiennent le prix Nobel de la paix

Oslo, 10 décembre. — Le Comité du prix Nobel au Storting de Norvège informe que le Prix Nobel de la Paix pour 1931 a été décerné à Miss Jane Addams et à M. Nicholas Murray Butler, président de l'Université de Columbia.
Miss Jane Addams est Américaine. Elle est née le 6 septembre 1860, dans l'Illinois. Elle a beaucoup écrit sur la



(Photo Keystone.)
M. MURRAY BUTLER

classe ouvrière et la condition de la femme, a fait de nombreuses conférences sur les réformes sociales et a joué un rôle important dans le mouvement pour l'organisation de la paix.

On recherche la cave où, d'après un détenu, le général Koutiépoïf serait enterré à Fontainebleau

Paris, 10 décembre. — M. Perrier, directeur du service des Renseignements généraux à la Préfecture de police, s'est rendu, cet après-midi, à Fontainebleau. M. Perrier, qui était accompagné de Colin, ce détenu qui a fait des déclarations au sujet de l'affaire Koutiépoïf, a procédé sur place à différentes vérifications. Colin avait prétendu qu'en revoyant les lieux où il avait passé avec son amie, il retrouverait la maison dans laquelle se trouvaient le général russe Koutiépoïf et son secrétaire. Mais dans les différents boulevards et rues où il a pénétré aucune des maisons. La nuit arrêta les opérations de recherche qui restèrent vaines, sans doute, la conviction de chacun étant que Colin a berné son entourage pour s'octroyer une promenade au grand air.

Une usine métallurgique va congédier 3.000 ouvriers en Roumanie

Bucarest, 10 décembre. — Une usine métallurgique de la province de Bacou, va congédier le 1^{er} janvier, trois mille ouvriers.
Les caves avaient été visitées, elle déposa une plainte au commissariat de police.
L'inspecteur Parel, de la police judiciaire, fut chargé de faire une enquête discrète, qui fit découvrir dans la chambre du secrétaire Saforcada, un certain nombre d'objets volés dans les caves, ainsi que des bouteilles de vins fins.
Une perquisition effectuée chez le patron du secrétaire, M. Crotet, fit découvrir le reste du butin.
Interrogé par M. Polson, commissaire de police, M. Crotet, propriétaire de trois appartements qu'il avait acquis pour la somme d'un million, déclara qu'il n'ignorait pas que son secrétaire était l'auteur des cambriolages. Il ajouta qu'il avait conseillé au jeune homme, il y a quelques jours, de remettre les objets à leur place.
M. Saforcada a été inculpé de vol et son patron de recel.

Une séance agitée à la Chambre sur le projet de la Banque de France et la réforme électorale

Paris, 10 décembre. — La Chambre a discuté jeudi matin, le projet de loi, retour du Sénat, tendant à maintenir provisoirement dans les lieux les locataires commerçants et industriels.
M. Puech, rapporteur, expose les nouvelles propositions de la Commission à la Chambre. Il rappelle que la Chambre a voté, le 4 novembre, un texte accordant un délai de six mois aux commerçants, moyennant une indemnité équivalente au triple du loyer de 1914.
Les deux Assemblées sont d'accord sur le principe du délai, mais le Sénat lui demande que l'indemnité soit supérieure de 50 p. 100 à celle qui a été accordée en 1914. Au surplus, le Sénat n'admet pas la prorogation de plein droit. C'est aux tribunaux qu'il appartient de juger.
M. Puech, rapporteur, annonce que la Commission propose pour l'article premier un texte suivant lequel les locataires et occupants de bonne loi seront maintenus dans leurs locaux jusqu'au 1^{er} juillet 1932, sous réserve du paiement d'une indemnité d'occupation égale au loyer de 1914, majorée de 300 pour 100. La dite indemnité serait applicable depuis le 1^{er} décembre 1931.
M. Cautru, rapporteur de la Commission de législation civile, fait des réserves sur les catégories de locataires admissibles à la prorogation. Il n'admet pas de prorogation pour ceux qui ont touché une indemnité d'éviction et qui sont restés dans les lieux. A son avis, il faut aussi réduire la prorogation à ceux qui peuvent toucher l'indemnité d'éviction, mais qui ne l'ont pas encore effectivement touchée.
D'autre part, les étrangers ne pourront bénéficier de la loi sans recours possible au juge des référés.
Après intervention de MM. Tasso, Brandon, Evain, la discussion générale est close. Le ministre de la Justice constate que les deux Assemblées sont d'accord sur le principe de l'indemnité. Le taux n'a rien d'exceptionnel.
M. Buis défend un amendement substituant la date du 1^{er} août à celle du 1^{er} juillet. Cet amendement est repoussé, ainsi qu'un amendement Racklin, abaissant l'indemnité de 300 à 200 pour cent.
M. Cautru soutient un autre amendement en faveur des propriétaires qui veulent reprendre les locaux sous-locus pour les occuper eux-mêmes.
Suite du débat à 15 h. 30. Séance levée à midi.
L'après-midi, la séance est reprise à 15 h. 30, sous la présidence de M. Moncey.
M. Perrot défend un amendement analogue à celui de M. Cautru, tendant à compléter l'article 1^{er}, pour soumettre au juge des référés le cas où le propriétaire voudrait occuper par lui-même les lieux loués.
Après une longue discussion, l'amendement de M. Perrot est repoussé par 339 voix contre 227.
L'article 1^{er} est adopté.
L'ensemble du projet est ensuite voté par 572 voix contre 8.
Le président demande au Gouvernement quelle date il propose pour la discussion de l'interpellation de M. Fraissinet, député de la Haute-Vienne, à propos de la révocation de plusieurs instituteurs.
M. Fraissinet, communiste, expose qu'il s'agit de plusieurs instituteurs frappés sans préavis parce qu'ils étaient communistes.
A la demande de M. Mario Ronstan, la Chambre vote le renvoi à la suite de l'interpellation Fraissinet.

ON DISCUTE SUR L'ORDRE DU JOUR

Le président fait connaître les propositions de la conférence des présidents sur les travaux de la Chambre.
Une longue discussion s'engage à ce propos.
M. de Tastes demande à la Chambre de fixer à demain matin ou à mardi la discussion de la proposition de loi rapportée par M. Louis Dumat sur la main-d'œuvre étrangère.
M. André Marie demande de ne pas insister à la séance de mercredi matin la question de la réforme électorale, mais celle des baux à ferme.
M. Pierre Laval. — Je pose la question.

LE PROJET SUR LA BANQUE DE FRANCE

Au moment de la suspension de la séance, le Président mettait aux voix la mise à l'ordre du jour de demain après-midi du projet sur la Banque de France demandée par le Gouvernement, mais comme il ne put procéder à contre-épreuve, il annonce, dès la reprise de la séance à 19 h. 25, qu'il va de nouveau consulter la Chambre.
M. Lassaile. — L'avis de la Commission des Finances?
M. Pierre Laval. — Le Président de la

LE PROBLÈME DE LA SÉCURITÉ EN AVION



M. ALBERT SAUVANT, PRÉS DE L'AVION AVEC LEQUEL IL VA TENTER L'EXPÉRIENCE. Nous avons dit qu'un aviateur l'innocent. M. Albert Sauvaut, ancien pilote de l'aviation maritime, va tenter dans quelques jours, une expérience courageuse, consistant à faire piquer son avion vers le sol, à la faire s'écraser. Son mécanicien et lui, décrochent, sortent indemnes de l'accident, grâce à une cabine munie d'amortisseurs très puissants. (Wide World photos.)